

LE CHRÉTIEN ET LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

LA FOI INTERDIT-ELLE LA PRUDENCE ?

Paul Mills

Paul Mills est économiste au Ministère des Finances en Angleterre. Il est spécialiste des institutions et des marchés financiers. Licencié ès Sciences Économiques de Cambridge, il a ensuite obtenu son doctorat dans la même université. Son sujet de thèse s'intitule : *Les intérêts, doivent-ils exister? Les finances sans intérêts dans la philosophie, la théorie et la pratique économique.*

Sommaire

Cet article est consacré à la gestion de l'argent dans une perspective chrétienne. Il existe à ce sujet une tension dans l'enseignement biblique. L'Écriture nous incite à la fois à exercer une foi personnelle et à agir avec prudence en matière de richesse. Cet exposé se propose d'examiner quelques aspects pratiques permettant de déterminer ce qui est raisonnable en matière d'épargne et d'assurances.

Introduction

« Ne vous amassez pas des trésors sur la terre... Regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment ni ne moissonnent, ils n'amassent rien dans les greniers, et votre Père céleste les nourrit. » (Matthieu 6.19, 26)

« Va vers la fourmi, paresseux; considère ses voies et deviens sage... Elle prépare en été sa nourriture, elle amasse pendant la moisson de quoi manger. » (Proverbes 6.6-8)

Quel est le représentant du règne animal le plus "spirituel" : l'oiseau du ciel qui fait confiance à la providence ou la fourmi qui fait des réserves pour l'avenir ? La question peut paraître anodine, mais elle met en lumière l'un des sujets les plus difficiles que tout chrétien doit affronter lorsqu'il cherche à appliquer les enseignements de la Bible à sa vie quotidienne : quel est le juste volume de richesse qu'il a le droit de posséder ? Il se trouve devant un dilemme du fait que la Parole de Dieu contient à ce propos deux séries d'instructions qui semblent se contredire. Ainsi, Jésus recommande très clairement à ses disciples de ne pas amasser de trésors sur la terre (Matthieu 6.19); mais dans d'autres passages, il est fortement question de prudence face à l'avenir et d'une gestion responsable des richesses.

d'épargne et d'assurances sur la vie et sur les biens.

I. Pourquoi l'Écriture nous met-elle en garde contre l'accumulation des richesses ?

(i) La richesse est une divinité rivale qui réclame notre culte

Étant donné l'obstacle que représente pour chacun de nous ce paradoxe apparent, on aurait pu s'attendre à ce que des chrétiens aient cherché des solutions pratiques à ce problème. Or, si la question de la possession personnelle de biens matériels a toujours suscité des débats passionnés tout au long de l'histoire de l'Église, reconnaissons qu'aujourd'hui, elle ne préoccupe pas beaucoup les chrétiens occidentaux¹. Nous avons été contaminés par l'idée contemporaine que les questions d'argent sont des sujets trop personnels pour être discutés ailleurs que dans le bureau feutré d'un conseiller financier. En revanche, en ce qui concerne la libéralité, le chrétien n'est pas privé de sermons !

La Parole de Dieu craint avant tout que les richesses possédées ne deviennent une idole qui entrerait en compétition avec notre loyauté envers le vrai Dieu et qui revendiquerait une part de culte. Jésus a fortement exprimé cette pensée lorsqu'il a opposé l'amour pour Dieu à l'amour pour l'argent, appelé "Mamon" :

Cet article se propose d'analyser la contradiction apparente, sur un point particulier de l'enseignement biblique au sujet de la richesse, celui des décisions sages à prendre en matière

1. La dernière grande discussion sur ce thème a eu lieu en 1974, lors du *Congrès de Lausanne* sur l'évangélisation du monde. La déclaration finale recommandait aux chrétiens d'adopter un style de vie simple, en vue de faciliter l'évangélisation et l'éradication de la pauvreté. Les débats qui ont suivi se sont surtout cristallisés sur les causes de la pauvreté dans le monde et sur la prétendue culpabilité des nations capitalistes dans la perpétuation de celle-ci. (par ex. Sider R, 1977, *Rich Christians in an Age of Hunger*, Hodder & Stoughton; Chilton D, 1985, *Productive Christians in an Age of Guilt Manipulators*, Institute for Christian Economics). Mais ces écrits ne se prononcent pas sur le montant qu'il est raisonnable d'économiser, ni sur les moyens de le faire.



« Affermissez votre pensée »
1PIERRE 1:13

volume 3
numéro 1
mars 2000

CONSEIL DE RÉFÉRENCE

Jean-Michel Bloch
David Brown
Henry Bryant
James Favre
Roland Frauli
Samuel Hoffer
Gordon Margery
Udo Middelman
Daniel Molla
Gabriel Mutzenberg
Florent Varak
Hans Wyttenbach

COMITÉ DE PUBLICATION

Mike Evans
Pierre Klipfel



Institut Biblique de Genève

« Nul ne peut être en même temps au service de deux maîtres, car ou bien il détestera l'un et aimera l'autre, ou bien il sera dévoué au premier et méprisera le second. Vous ne pouvez pas servir en même temps Dieu et l'Argent. » (Matthieu 6.24, Bible du Semeur)

En personnifiant la richesse comme un maître qui se présente en rivalité avec Dieu pour réclamer notre allégeance, Jésus range l'argent dans la catégorie des puissances spirituelles mauvaises décidées à nous détacher de Dieu. Nos possessions peuvent littéralement nous "posséder". La capacité des biens matériels à agir comme une force démoniaque signifie qu'ils ne peuvent être considérés comme moralement neutres dans l'influence qu'ils exercent sur notre nature déchue. L'argent peut faire plonger dans de grands maux (1 Timothée 6.10) et faciliter la satisfaction d'autres désirs coupables. Par nature, nous cherchons un compromis entre notre service pour Dieu et celui pour Mamon. Or, Jésus a déclaré catégoriquement qu'il était impossible de servir conjointement ces deux maîtres. Si le disciple ne "déteste" pas Mamon, c'est qu'il l'"aime".

(ii) La richesse fait obstacle à la foi en la providence

L'une des caractéristiques du culte de Mamon est de faire croire que l'argent est l'ultime source de sécurité dans la vie. L'épargne de prévoyance, les polices d'assurance et l'accumulation des richesses répondent au désir instinctif de l'homme d'assurer son avenir sur le plan matériel. Or, la véritable sécurité ne se trouve qu'en Dieu². L'accumulation des richesses est susceptible de conduire non seulement à l'étiollement de la foi dans la providence divine, mais également à une confiance en soi exagérée et à l'orgueil³. Car il est facile de confesser de nos lèvres que Dieu répond journalièrement à nos besoins, mais de contredire ce témoignage par les faits si nous prenons par ailleurs toutes les dispositions utiles pour garantir notre avenir matériel.

«...en fin de compte, il n'y a pas moyen de concilier les deux choses : ou bien notre confiance est en Dieu, ou bien elle est dans notre livret d'épargne. Affirmer que nous pouvons assurer notre avenir nous-mêmes tout en continuant à faire confiance à Dieu, c'est ajouter l'hypocrisie au manque de confiance...»⁴

(iii) La richesse est trompeuse

Comme les autres idoles, la richesse est incapable de délivrer. Ainsi, malgré des épithètes rassurantes comme "sécurisé", "indexé" et "garanti", tout placement financier est exposé à des risques: l'érosion de l'inflation, l'incapacité des débiteurs à s'acquitter de leurs dettes, les crashes boursiers, les gouvernements qui décident de ne plus honorer leurs engagements, le vol, la faillite des compagnies d'assurances, les dévaluations, la diminution des taux d'intérêt, l'augmentation des taxes, les ravages de la guerre, les catastrophes, les manœuvres frauduleuses, les banqueroutes⁵. Il est donc vain de vouloir trouver des placements absolument sûrs, et insensé de compter sur la richesse comme source de sécurité infaillible. Le risque est inévitable. Par ailleurs :

a. La soif de richesse et de sécurité n'est jamais totalement satisfaite

Comme les placements financiers ne sont jamais garantis à cent pour cent, personne ne peut accumuler suffisamment de biens pour se sentir en sécurité absolue. Chercher cette sécurité, c'est courir après le vent. Quel que soit le volume des biens que nous accumulons dans notre poursuite de la richesse, nous resterons insatisfaits. Il vaut donc mieux ne pas commencer cette course effrénée. (cf. Ecclésiaste 5.10; 6.7)

b. Le bonheur ne s'achète pas

La richesse n'a pas le pouvoir de tisser des relations personnelles solides et gratifiantes; elle se révèle également incapable de procurer un sentiment durable d'accomplissement (cf. Ecclésiaste 4.8).

c. La mort frappe finalement tout le monde

L'expression "assurance sur la vie" n'est guère appropriée, car outre-tombe, la fortune ne joue plus aucun rôle.

« Notre vie n'est qu'un spectacle creux; nus nous sommes venus au monde, et nus nous en repartirons.

Pour l'humble comme pour l'orgueilleux, le linceul n'a pas de poches. »⁶

(iv) La richesse constitue un mauvais investissement

Mais la Bible avance un argument encore plus surprenant dans son déniement de la richesse. Elle envisage le bien du chrétien riche sous l'angle d'un certain égoïsme. Dans le domaine des réalités spirituelles, les intérêts à long terme des richesses matérielles sont non seulement inexistantes, c'est-à-dire nuls, mais ils sont en plus nuisibles. Ainsi Jésus est catégorique : il viendra un temps où les richesses de ce monde n'auront aucune valeur⁷ - les cotations en bourse tondront vers zéro. C'est pourquoi l'investisseur sage place ses biens à la *Banque céleste* en choisissant des formes d'épargne qui ne seront pas affectées par la crise financière menaçante. Mais à cet égard, le seul bien durable est celui donné aux autres ! D'où le conseil déroutant de Jésus :

« Faites-vous des amis avec les richesses injustes, pour qu'ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels, quand elles vous feront défaut. » (Luc 16.9; cf. 12.33; 1 Timothée 6.18-19)

Une telle recommandation priverait Jésus de toute accréditation de conseiller financier ! Pourtant, si nous croyons vraiment à l'instauration prochaine du royaume de Dieu, le point de vue de Jésus est le seul qui soit réaliste :

« C'est en effet le manque de foi qui pousse à rechercher les biens terrestres plutôt que les trésors célestes. Qui serait assez insensé pour investir dans l'or terrestre s'il était pleinement convaincu de l'existence de valeurs sûres dans le ciel ? Là est le nœud du problème : nous n'y croyons pas sincèrement, avec une entière conviction. Le ciel reste pour nous un rêve ou une fuite, un concept religieux que nous professons par souci d'orthodoxie. Si les hommes croyaient fermement au ciel, ils consacraient beaucoup plus de temps à se préparer pour y résider éternellement. Mais personne ne s'y prépare avec un tel acharnement. Nous nous contentons d'entretenir l'idée que quelque chose d'agréable nous attend au terme d'une vie considérée comme la seule réelle. »⁸

Il n'est pas surprenant que l'enseignement de Jésus ait toujours poussé des chrétiens non seulement à jeter un regard suspicieux sur les richesses, mais encore à renoncer à en posséder. A cet égard, la règle de Saint Benoît est caractéristique des ordres monastiques :

« Dans le monastère, il faut éradiquer le vice de la propriété privée. Que personne ne donne ou ne reçoive quoi que ce soit sans la permission de l'abbé, et ne possède quoi que ce soit en propre, ni livre, ni cahier, ni crayon, ni aucun autre objet. »

Cette école de pensée considère l'accumulation d'économies et les titres de propriété comme un reniement évident de la confiance en la providence journalière de Dieu.

II. L'enseignement biblique en faveur de l'épargne et des polices d'assurances

Avant de procéder à une critique chrétienne objective de la propriété privée, il faut compléter les enseignements précédents par des considérations qui vont dans le sens opposé et aideront à trouver un juste équilibre. Ainsi, si Jésus s'est montré très sévère à l'égard de la richesse, il a été soutenu financièrement par un groupe de femmes qui disposaient de moyens financiers leur permettant d'être indépendantes. Par ailleurs, Nicodème et Joseph d'Arimatee n'ont pas été invités à renoncer à leur richesse pour devenir disciples de Jésus. Et si dans les premiers jours de l'Église de Jérusalem tous les membres mettaient tout en commun, l'histoire d'Ananias et Saphira indique que cette pratique n'était pas généralisée ni même obligatoire. Ces observations conduisent de nombreux commentateurs à partager plus ou moins la position suivante :

«... l'attitude de Jésus face à la propriété privée comporte deux aspects... Les déclarations publiques tranchées et les commandements de Christ suggèrent qu'aucun vrai disciple ne devrait posséder des biens en propre, tandis que ses commentaires accessoires et les leçons qui se dégagent de son enseignement et de sa pratique indiquent que la propriété privée est normale et même essentielle, non seulement pour la société en général, mais également pour la majorité de ses disciples. »⁹

De plus, si la possession des richesses était immorale en soi, l'Écriture prônerait la pauvreté. S'il est vrai qu'elle la décrit parfois comme une béatitude (Luc 6.20), elle ne la présente jamais comme un but à atteindre : le chrétien est exhorté à soulager la misère, non à la rechercher. Elle insiste régulièrement sur une gestion responsable et fidèle des biens que Dieu nous confie¹⁰ et sur le contentement de ce que nous possédons¹¹.

Ces remarques, par leur caractère implicite, permettent au chrétien de posséder des biens. Mais l'Écriture va plus loin et justifie explicitement et directement les économies et les mesures de prévoyance. Reconnaissons certes que les textes qui vont dans ce sens sont moins nombreux que ceux qui condamnent la richesse (ce qui se comprend, étant donné le penchant naturel de l'homme à idolâtrer Mamon), mais ils existent bel et bien.

(i) La sagesse d'en haut se caractérise par la prudence et la prévoyance

Un des thèmes récurrents du livre des Proverbes est celui de la prudence et de la prévoyance qui sont la marque du sage¹². Cette sagesse exhorte à la modération des appétits et à l'économie :

« Il y a un trésor précieusement et de l'huile dans la demeure du sage; mais l'homme insensé les engloutit. » (Proverbes 21.20; cf. 6.6-8)

2. Ps 62.9-11; Mt 6.25-34; Lc 12.22-31; cf. Pr 3.5-6.

3. Dt 8.13-14; Mc 4.19; Lc 12.16-21; 18.18-25.

4. J. Ellul, *L'Homme et l'Argent* - PBU, Paris 1979

5. Pr 23.5; Mt 6.20; 1 Tm 6.17.

6. Attribué à James Hill, dans : *The Forbes Book of Business Quotations* . Ted Goodman (Éditeur)

Cf. Ec 5.15; So 1.18 et 1 Tm 6.7, 19.

7. Mt 6.19-21; Lc 12.33-34; cf. So 1.18; Jc 5.1-3.

8. J. White, *Le Veau d'or*, Éditions Farel, p. 43

9. R T France, 1979, "God and Mammon", *Evangelical Quarterly*, p. 13

10. Gn 1.28; 2.15; Mt 25.14-30; Lc 16.1-9; 19.11-27.

11. Pr 30.3-6; Ec 5.18-19; Ph 4.11-12; 1 Tm 6.6-8.

12. Pr 14.15; 22.3; 27.12; cf. Lc 14.28-33.

Cette capacité à maîtriser ses désirs en vue de satisfaire des besoins futurs fait souvent défaut aux impies : « Mangeons et buvons, car demain nous mourrons. » (Ésaïe 22.13) Le corollaire à l'exhortation chrétienne de ne pas s'endetter, est l'encouragement à faire des économies de prudence en vue d'achats ultérieurs indispensables. Nous avons un exemple frappant de cette politique divine dans la manière dont Joseph a économisé l'excédent des bonnes récoltes pendant sept ans (Genèse 41), permettant ainsi non seulement aux Égyptiens, mais également aux descendants d'Abraham, de survivre à la famine qui suivit les années fastes. L'épargne a sauvé la vie du peuple de Dieu.

(ii) Les économies sont nécessaires pour remplir nos obligations familiales

L'Écriture est catégorique sur ce fait : honorer ses obligations familiales est la meilleure façon d'accomplir ses devoirs religieux fondamentaux¹³. Le chrétien s'acquitte de ses devoirs familiaux en subvenant aux besoins des siens. Mais dans certaines circonstances adverses, comme la mort, on se demande comment la famille serait mise à l'abri du besoin, si le défunt n'avait pas économisé auparavant ou s'il n'avait pas pris les mesures élémentaires pour faire face à de tels risques. S'il est possible et même admirable pour un célibataire de placer sa confiance en la providence de Dieu et de vivre au jour le jour, la tâche devient beaucoup plus difficile lorsqu'on a charge de famille. Le refus d'économiser pourrait même être perçu comme le désir de tenter Dieu et de se décharger sur lui de nos responsabilités. La nécessité de faire face aux devoirs familiaux est l'une des raisons qui ont poussé Paul à faire l'éloge du célibat. (1 Corinthiens 7.32-33)

(iii) Ne pas dépendre d'autrui

S'il est bon pour les chrétiens de pouvoir compter sur l'entraide et la charité de leurs frères dans les moments difficiles, celui qui dépense sans compter et se met délibérément dans une fâcheuse posture à cause de son imprévoyance est un irresponsable. Il ne se conduit pas conformément à l'enseignement de Paul qui recommande au chrétien de travailler pour ne pas devoir dépendre des autres et pouvoir venir en aide aux nécessiteux¹⁴. Les moralistes chrétiens de l'ère victorienne, ont fait du soulagement de l'esprit lié aux économies le thème favori de leurs écrits :

« Les économies réalisées par le travailleur constituent un rempart contre le besoin ; elles lui garantissent une sécurité et lui permettent d'attendre sereinement des jours meilleurs... L'homme qui est toujours à la limite du besoin est dans une situation qui n'est pas très éloignée de celle d'un esclave. Il n'est en aucun cas maître de son sort ; au contraire, il est constamment menacé d'être asservi par autrui et contraint d'accepter ce qu'il lui dicte. »¹⁵

Il s'agit pour le chrétien aujourd'hui non seulement de ne pas compter sur la charité publique mais également de s'affranchir des aides de l'État.

III. Essai de synthèse

(i) Une vision tronquée

Étant donné les divergences relevées dans l'enseignement biblique, il serait tentant de croire que tout est permis en matière d'épargne et d'investissements, et que le chrétien pourrait adopter indifféremment une attitude ou une autre, que ce soit le renoncement à tout bien pour vivre au jour le jour sans penser à l'avenir ou l'accumulation de toutes les garanties possibles pour se mettre à l'abri de tout imprévu.

On peut cependant rétrécir la fourchette des attitudes raisonnables en éliminant les variantes extrêmes. La première est une forme de fatalisme déguisée en super-spiritualité. C'est accepter le principe "adviene que pourra", et considérer toute mesure de prévoyance, que ce soit sous la forme d'une prévision sage du futur ou sous la forme d'économies, comme un manque de foi dans la providence. Poussée à l'extrême, cette façon de voir les choses aboutirait à des absurdités. Nous ne devrions ainsi plus nous soucier le moins du monde de notre vie et de notre subsistance ; à quoi bon, par exemple, regarder avant de traverser la chaussée ? Il va de soi que Dieu attend de nous que nous soyons responsables. Dans de nombreux domaines de l'expérience chrétienne (comme l'évangélisation ou la guérison), c'est en réponse aux prières ferventes et aux efforts déployés par son peuple que Dieu a décidé d'intervenir. Par conséquent, être prévoyant et agir de façon responsable ne traduisent pas un manque de confiance en sa providence.

Mais à l'inverse, il est difficile de différencier, dans la pratique, celui qui cherche à se protéger par le moyen d'économies considérables et de toute une panoplie de contrats d'assurances sous prétexte de "prudence" et de comportement "responsable", de celui qui ne s'appuierait sur ses richesses que comme refuge ultime en cas de malheur. Examinons notre cœur devant Dieu. Le chrétien ne doit pas se contenter de professer une doctrine juste, il doit aussi la manifester dans sa façon de vivre (Jacques 2.17).

Dans ces conditions, le rejet du culte de Mamon peut se traduire par une réduction du niveau des réserves financières et des biens matériels.

(ii) La nécessaire diversité

Après avoir éliminé les attitudes extrêmes du fatalisme et du culte de Mamon, il nous reste encore de nombreuses attitudes possibles face aux questions d'argent. Ce fait déconcertant va à l'encontre du désir naturel de l'homme d'avoir des règles simples, uniques, lui permettant de différencier le bien du mal, le vrai du faux. C'est ce qui explique les multiples tentatives de schématiser et de simplifier à l'extrême l'enseignement diversifié de la Bible sur les possessions matérielles, et de proposer une norme universellement applicable.

Ceux qui se lancent dans cette aventure réductrice ignorent que non seulement la diversité des opinions et des pratiques dans ce domaine est inévitable, mais qu'elle est même voulue par Dieu. Le Nouveau Testament montre en plusieurs endroits que l'attitude correcte du chrétien face à la richesse dépend de sa situation et de sa vocation. Ainsi, lorsque le croyant est appelé à témoigner de l'imminence et de la puissance du royaume de Dieu, il vaut mieux qu'il adopte une attitude résolument détachée vis-à-vis de la richesse et des possessions pour mieux mettre en évidence l'amour chrétien et la foi. En revanche, lorsqu'il se trouve dans des conditions de vie hostiles où la persévérance est à l'ordre du jour, il vaut mieux qu'il ait pris des mesures de prévoyance. Le tout est de trouver le juste équilibre entre l'obligation de vivre dans le monde présent et celle de vivre déjà dans la perspective du monde à venir.

Certaines leçons de Jésus éclairent les différentes attitudes qu'il convient d'adopter devant la richesse dans une situation donnée. Lorsque Marie répandit sur Jésus un parfum très coûteux, il la félicita pour son geste qu'il trouva tout à fait approprié, même si la remarque de Judas, qui aurait préféré que ce parfum soit vendu et l'argent donné aux pauvres, était parfaitement compréhensible et louable (Jean 12.1-8; cf. le moment favorable pour jeûner dans Matthieu 9.15). Par contre, le contraste entre la prudence des vierges sages et l'imprévoyance des folles (Matthieu 25.1-13) illustre la nécessité de se préparer au siècle à venir. Lorsque Christ envoya ses disciples en mission pour la première fois, il leur dit : « Ne prenez rien pour le voyage, ni bâton, ni sac, ni pain, ni argent et n'ayez pas deux tuniques. » (Luc 9.3). Mais lorsque l'ombre de la croix se profila à l'horizon, il leur donna des instructions opposées (Luc 22.36). Avec le déclenchement de l'hostilité et de la persécution, il convenait de prendre d'autres dispositions à propos des possessions matérielles.

Cette diversité d'attitudes se retrouve dans la pratique de l'Église primitive. La mise en commun des biens des membres de l'Église de Jérusalem était un signe de la puissance du Saint-Esprit qui changeait radicalement la façon de vivre des gens, et aussi un moyen de subvenir aux besoins des pèlerins venus à Jérusalem pour la Pentecôte (Actes 2.45; 4.32-37). Or, ce partage intégral n'est pas mentionné dans les épîtres, sauf dans le contexte des collectes inter-églises (2 Corinthiens 8, 9). Paul n'hésite d'ailleurs pas à reprendre les chrétiens de Thessalonique qui avaient cessé de travailler, croyant l'établissement du royaume de Dieu imminent (2 Thessaloniens 3.6-12). Une eschatologie erronée les empêchait de prévoir à long terme.

Nous ne devons donc pas espérer réduire à une grande théorie unifiée l'enseignement de la Bible concernant la richesse. Acceptons la multiplicité des approches qui dépendent des circonstances, des directives du Saint-Esprit et du type de message à délivrer au monde extérieur.

IV. Des conseils pratiques pour prendre de bonnes décisions en matière d'épargne et de contrats d'assurance

(i) A chacun de discerner ce que Dieu attend de lui en ce qui concerne la richesse

La diversité des attitudes possibles face à la richesse et au style de vie doit inciter chaque chrétien à discerner la volonté de Dieu pour lui dans ce domaine. Par exemple, si un chrétien n'a pas de charges de famille et s'il est peu probable qu'il fonde un foyer dans un avenir proche, il peut se permettre de mener sa vie avec un relatif détachement sur le plan matériel et financier. Il en est de même pour les communautés chrétiennes et les missionnaires qui désirent démontrer la force de leur amour pour Christ et de leur confiance en Dieu : ils auront intérêt à adopter un train de vie plus modeste et à avoir beaucoup de biens en commun. En revanche, les personnes et organisations chrétiennes qui ont des obligations vis-à-vis de tiers devront faire preuve de sagesse et maintenir un certain niveau de réserves compatible avec la poursuite de leurs objectifs.

13. Mc 7.9-13; 1 Tm 5.8; cf. 2 Co 12.14.

14. Ep 4.28; 1 Th 4.11-12; 5.14; 2 Th 3.6-12.

15. Smiles, 1859, *Self-Help*, John Murray, 1958, p.285

(ii) Se fixer résolument des limites quant à la sécurité matérielle

L'accumulation de richesses est indiquée si elle vise la réalisation future de certaines opérations financières justifiées. Il est sage d'économiser en vue d'acheter plutôt que d'emprunter. Mais amasser de l'argent pour mieux se mettre à l'abri du besoin revient à considérer l'argent comme un dieu. Dans ce domaine, ce qui est déterminant, c'est la motivation qui nous pousse à amasser des biens. Il n'est pas étonnant que la mise en garde la plus sévère vise l'accumulation dans un but égoïste :

« Ne vous amassez pas de trésors sur la terre... » (Matthieu 6.19, c'est nous qui soulignons).

« A vous maintenant, les riches ! Pleurez à grands cris... Votre richesse est pourrie, vos vêtements sont mités. Votre or et votre argent sont rouillés ; et leur rouille s'élèvera en témoignage contre vous... Vous avez amassé des trésors dans ces jours qui sont les derniers ! » (Jacques 5.1-3; cf. Exode 16.16-20; Luc 12.21)

Les Occidentaux économisent certainement davantage en investissant dans des opérations financières qu'en accumulant des biens matériels et de l'argent en espèces sonnantes et trébuchantes, mais les mêmes principes s'appliquent. Pour ne pas tomber dans le piège de l'avarice et de l'asservissement aux richesses matérielles, il faut que le chrétien soit bien au clair sur la raison profonde qui le pousse à économiser ou à rester propriétaire de biens considérables (par exemple une vaste demeure). Une fois que le chrétien a atteint l'objectif qu'il s'était fixé au départ, il devrait cesser de mettre de l'argent de côté, et donner l'excédent. Il serait sage, par exemple, de limiter le niveau de l'épargne et la couverture des assurances en cas de décès du chef de famille à une somme déterminée d'avance permettant aux proches de vivre décemment, compte tenu des risques encourus. Il ne faudrait pas économiser pour se protéger contre tous les risques possibles et imaginables.

(iii) Envisager l'Église et la famille élargie comme une alternative à la banque et aux compagnies d'assurances impersonnelles

Dans les pays capitalistes, les aides sociales de l'État et les contrats d'assurances proposés par des compagnies indépendantes ou nationalisées ont pratiquement empêché l'Église locale et la famille élargie de jouer un quelconque rôle d'entraide dans ce domaine. Cette incapacité d'intervenir est l'une des raisons qui explique leur désaffection dans la société occidentale.

Privées de leur rôle de soutien financier en cas de besoin, victimes de la réticence culturelle à parler des questions d'argent, sujet trop tabou, les Églises hésitent à aborder la question des besoins financiers qui peuvent naître en leur sein et sont incapables d'y faire face. Quel contraste avec la situation présentée dans le Nouveau Testament ! Les Églises étaient au courant de la situation financière critique de leurs membres et elles intervenaient concrètement¹⁶. Les économies faites à titre individuel pourraient être remplacées par des sommes versées à l'Église qui les prêterait alors sans intérêts à ceux qui se trouvent dans le besoin. On peut suggérer aussi l'achat d'équipements collectifs comme certains matériels de jardinage (tondeuse à gazon) que les membres pourraient emprunter à tour de rôle, la constitution d'une banque de vêtements usagés mais en bon état, la création d'un fonds d'entraide en cas de maladie et de chômage. Par de telles initiatives, la communauté locale donnerait une expression visible et palpable à ses déclarations d'amour et de soins mutuels.

Mais, tout comme dans le cas de l'individu, l'accumulation d'argent et de

16. Ac 4.34-35; 1 Co 12.26; 1 Tm 5.3.

biens matériels par des Églises ou des dénominations expose celles-ci à de grands dangers. Elles risquent de penser, que grâce à leurs réserves monétaires ou autres, elles peuvent tenir indéfiniment, alors qu'en réalité, elles dépendent, elles aussi, de la grâce divine (Apocalypse 3.16-17). La richesse détenue par l'Église pourrait ne plus inciter ses membres à faire des efforts et des sacrifices pour financer son fonctionnement normal et ses activités, ni à se montrer généreux vis-à-vis des membres qui se trouveraient dans des situations critiques. Les chrétiens seraient déresponsabilisés et pourraient estimer que c'est à l'Église d'intervenir. Signalons également, que le dépôt de grosses sommes d'argent peut donner lieu à des critiques et des querelles internes; par ailleurs, l'investissement des sommes reçues pose des problèmes éthiques dont les trésoriers n'ont généralement pas conscience. Mais l'obstacle majeur reste que le capital initial doit demeurer intact si l'Église veut continuer à bénéficier de la rentrée régulière des intérêts. Or la communauté est confrontée à des besoins supérieurs à ceux qu'elle peut satisfaire. C'est pourquoi une Église, même riche, fait constamment passer les exigences de sa propre survie avant la satisfaction des besoins courants et pressants.

(iv) Maintenir une distinction claire entre économiser et souscrire des polices d'assurance

Il peut sembler élémentaire et évident de prôner l'honnêteté à l'égard des contrats d'assurance ; or une idée erronée est en train de gagner du terrain. En effet, de plus en plus de souscripteurs de polices d'assurance espèrent récupérer au minimum le montant de la prime qu'ils ont payée. Cette attitude consiste en somme, à faire des assurances contre les catastrophes une espèce de caisse d'épargne, à ceci près que les montants versés le sont au titre de prime de couverture contre les dommages et les vols. Or, ce n'est pas ainsi que fonctionnent les assurances. Les compagnies calculent les primes en fonction des risques, de telle sorte que le montant relativement peu élevé versé par un grand nombre de souscripteurs couvre les éventuels dégâts considérables occasionnés à un petit nombre d'entre eux. Seuls les contrats d'assurance-vie agissent à la fois comme une épargne et une assurance.

Cette idée fallacieuse fait croire à tous les cotisants qu'ils ont le droit de récupérer les sommes versées. Or, il s'agit d'un principe de solidarité en vertu duquel les bien-portants paient pour les malades et les riches pour les plus démunis. Il n'est évidemment pas question de revendiquer ultérieurement la part versée au profit d'autrui.

V. Conclusion

Les oiseaux du ciel et les fourmis ont des leçons spirituelles à nous apprendre. Le chrétien doit à la fois faire confiance à Dieu pour ses besoins matériels fondamentaux et économiser sagement lorsque les circonstances l'exigent. S'il existe réellement des divergences dans l'enseignement de la Bible sur ce sujet, il n'y a pas de contradiction. Le chrétien n'a pas à choisir entre foi et prévoyance; il doit associer ces deux vertus.

Cet article a été publié en anglais par : Cambridge Papers, PO Box 27, Cambridge CB3 9QG, GB

Traduction : Antoine Doriath

Ne pas photocopier ou reproduire ce document sans autorisation

Articles en préparation :

Avantages et écueils du partenariat

Ceil pour œil ? La moralité de la punition

Le FORUM DE GENÈVE est une publication trimestrielle de l'Institut Biblique de Genève qui veut aborder des questions contemporaines d'un point de vue chrétien. Les articles, qui sont parfois des traductions, sont sélectionnés en raison de la pertinence de la réflexion. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas forcément en tout point celles du conseil de référence ou des éditeurs.



Institut Biblique de Genève

120, rte de la Capite CH - 1223 Cologny - Tél. 022/752 14 44 - Fax 022/752 54 25
e. mail : info@ibg.cc - Site web : www.ibg.cc

Comptes : Pour la Suisse : CCP 12-13151-5

Pour la France : Crédit Agricole - Haute Savoie

ABONNEMENT

(Nous vous recommandons de photocopier ce talon pour conserver l'article intact)

Abonnement annuel : 15.- FS 50,00 FF
Abonnement de soutien : 30.- FS 120,00 FF

- Je veux m'abonner au FORUM DE GENÈVE
- Veuillez m'envoyer un bulletin de versement pour l'abonnement en Suisse
- Je joins un chèque en francs français à l'ordre de l'Institut Biblique de Genève

M. Mme Mlle Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

A envoyer à l'Institut Biblique de Genève